

Droit à l'image – Autorisation parentale

L'accueil de loisirs, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants des accueils de loisirs, des ateliers (etc...) pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet,).



La Loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

Responsable légal :

Nom :

Prénom :

Elève :

Nom :

Prénom : Classe :

Autorise l'accueil de Loisirs de la Commune de Rouez à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, sites internet...) des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours d'activités.

Refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant.

Date :

Signature :